



Credit auto et concubinage et deces

Par **JEANNICK26**, le **10/07/2010** à **16:58**

Bonjour,

Mon concubin vient de deceder. Nous avons achete en commun une voiture dont je coempruntrice. Le bon de commande, la facture, la carte grise est aux 2 noms.

Il a 2 enfants d'un precedent mariage. A qui va appartenir la voiture?

A ses enfants même si je continue de payer le crédit?
Est-ce que cela rentre dans la succession.

Mon concubin payer le credit de la voiture suer le compte joint car je payais de mon l'assurance, l'edf, l'eau et l'assurance de la maison qui m'appartient. Il ne me payait pas de loyer.